



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Paris, le 21 décembre 2017

Velvet Avocats conseille les associés de NEREO lors de sa cession à Lucca

Velvet Avocats (Antoine Fouter, associé corporate,) est intervenu en qualité de conseil juridique des associés de la société NEREO, à l'occasion de la cession de 100% de son capital à LUCCA.

La société Nereo est un des acteurs de la gestion des absences et des congés.

Lucca acquière l'intégralité du capital de cette société et récupère ainsi un parc de 200 clients et renforce ses positions sur le marché des entreprises de moins de 100 salariés.

Velvet Avocats est un cabinet d'avocats français dédié au conseil juridique et fiscal dans le domaine des fusions-acquisitions et du private equity.

Velvet Avocats assiste l'ensemble des acteurs du monde des affaires (fonds d'investissement, sociétés, fondateurs, dirigeants, managers et actionnaires) dans le cadre de leurs opérations capitalistiques.

Forts de leur expérience dans les opérations de fusions-acquisitions et de private equity, les avocats de Velvet Avocats conseillent leurs clients, français ou étrangers, à tous les stades de la vie des sociétés : amorçage, développement, accompagnement, transmission.

"Forte notoriété" en Capital-Innovation

"Forte notoriété" en Capital-Investissement – Conseils en fiscalité des LBO

"Pratique réputée" en Capital-Investissement – LBO – Conseils du management

"Pratique réputée" en LBO – Lower Mid-cap & Small-Cap

"Pratique réputée" en Capital Développement

(Décideurs Stratégie Finance Droit 2017)

Plus d'information sur le cabinet :

www.velvet-avocats.com

Contact :

Velvet Avocats

12 rue Tronchet – 75008 Paris

Tél : 01.43.12.38.00 – Fax : 01.43.12.38.01

E-mail : contact@velvet-avocats.com